

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député. Il ne reste que quelques minutes pour traiter du sous-amendement présenté par le député de Swift Current-Maple Creek. S'il y a d'autres rappels au Règlement, je vais les entendre. A mon avis, le député ne devrait pas mettre en discussion le sous-amendement avant que la présidence le mette aux voix.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je croyais que vous l'aviez mis aux voix.

M. l'Orateur suppléant: Avec tout le respect que je vous dois, la présidence ne l'a pas encore mis aux voix. J'invitais les députés à dire leurs commentaires sur la recevabilité du sous-amendement. S'ils n'en ont pas d'autres, je vais le mettre aux voix. Le député de Swift Current-Maple Creek, appuyé par le député de Battle River (M. Downey) propose:

Que l'on modifie l'amendement en supprimant le point-virgule à la fin, en le remplaçant par une virgule et en ajoutant, immédiatement après le mot «produit», les mots «mais, aux fins de toutes les dispositions de la présente loi, à l'exclusion des bœufs et des veaux;»

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je veux commenter l'amendement. J'ai été étonné de voir que le ministre a pu ajouter une nouvelle dimension au débat sur le bill par des remarques aussi dures et aussi vindicatives à l'intention des députés qui s'occupent du bill depuis très longtemps. Ils ont beaucoup amélioré le projet de loi. Il faut se rappeler que, à l'origine, le gouvernement ne tenait même pas compte des producteurs lorsqu'il a songé à créer des offices de commercialisation. Les changements utiles apportés au bill l'ont été par des députés.

L'amendement du président du Conseil privé (M. MacEachen) est différent en ceci seulement: les œufs et la volaille ainsi que les produits des œufs et de la volaille ne sont pas inclus dans les dispositions générales du bill. Ce qui signifie qu'il n'est pas nécessaire pour les producteurs de ces denrées de tenir un plébiscite avant d'établir un conseil régissant leur industrie.

En somme, le gouvernement cherche à établir ces commissions sans donner aux producteurs intéressés la protection offerte à tout producteur qui veut établir des commissions régissant leurs produits. Nous appuyons l'amendement, tout comme nous avons appuyé l'article initial, car tous les produits agricoles et leurs dérivés seront inclus, sauf l'exception que je viens de mentionner. Nous avons toujours préconisé cette ligne de conduite, comme nous avons toujours été en faveur de la protection accordée aux producteurs.

Même si l'amendement ne le stipule pas, les cultivateurs d'une province doivent se prononcer au sujet de l'établissement d'un office de commercialisation et, avant la constitution d'un office national, la majorité des cultivateurs canadiens doit se déclarer en sa faveur. Chaque province a pris des dispositions pour déterminer si la majorité des cultivateurs qui produit une denrée quelconque est en faveur de l'établissement d'un office qui, en définitive, fonctionnera au niveau national. Le gouvernement nie l'évidence de ce qui se passe en Ontario. Le ministre n'avait pas complètement raison de prétendre que les aviculteurs de l'Ontario réclament un office national

[M. Peters.]

avant de se prononcer au sujet d'un office provincial. Je prétends que ce n'est pas exact et le ministre sait que ce ne l'est pas.

Il sait fort bien qu'il y a longtemps que, pour la première fois, le gouvernement a demandé aux cultivateurs s'ils voulaient un office de commercialisation des œufs. Je le répète, il y a longtemps de cela. Alors, me semble-t-il, les cultivateurs ne souhaitaient pas le moins du monde un tel office. Les producteurs d'œufs de l'Ontario ne s'intéressaient pas à ce qui se passait dans le reste du Canada, car, à l'époque, l'Ontario ne suffisait guère qu'à ses propres besoins. Ce n'est que récemment, lorsque la province s'est mise à fournir le gros des œufs à l'Est de l'Ontario et, notamment, au Québec, que le problème a pris de l'ampleur.

Je m'étonne que le ministre qui au comité, a admis que des sauvegardes s'imposaient, vienne appuyer à la Chambre un amendement qui enlève aux producteurs d'œufs le droit de décider si un office national doit les représenter. Les dispositions de l'article que nous étudions et celles de l'article 18 entreront en vigueur sans que les cultivateurs aient eux-mêmes demandé l'établissement d'un office. Autrement dit, le gouvernement établira un office national de commercialisation des œufs et de la volaille. Je pense que le ministre était bien loin de la vérité en laissant entendre que tous les ministres provinciaux de l'Agriculture étaient favorables au bill. Le communiqué qu'ils ont publié disait qu'ils seraient en faveur du bill seulement si on y apportait divers amendements.

Des voix: Bravo!

M. Peters: Le ministre sait qu'ils ont proposé ces amendements. Le ministre n'a pas exposé honnêtement leur attitude, à diverses reprises.

M. Horner: Il a induit la Chambre en erreur.

M. Peters: Cela me scandalise. Le ministre n'avait pas à se comporter ainsi pour faire adopter ce bill. Il n'avait pas à être malhonnête. Il devrait consentir à indiquer nettement quelle est la situation actuelle.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les bill privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La Chambre souhaite peut-être suspendre l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire? Le temps qui reste pour terminer l'étude du bill C-176 à l'étape du rapport est limité. De nombreux amendements doivent être examinés et bien des députés veulent prendre la parole.

D'autre part, je pense pouvoir dire que si l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est consacrée à l'étude du bill privé qui figure au sommet de la liste, le débat pourra être long. Somme toute, je pense qu'il serait préférable que nous renoncions à l'étude de ces mesures et que nous employions cette heure-là à poursuivre l'étude du bill C-176.